



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/7427  
25 juillet 1966  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 25 JUILLET 1966, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAK

Conformément à l'Article 31 de la Charte des Nations Unies, je demande à  
participer sans droit de vote aux débats que le Conseil de sécurité doit consacrer  
cet après-midi à l'examen de la plainte syrienne contre Israël.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Irak  
auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) Kadhim KHALAF